

LE REGLEMENT DU GRAND PRIX DU BOUQUET

L'esprit du tir du Grand Prix du Bouquet est de récompenser le plus grand nombre.

Le Grand Prix du Bouquet se tire dans les semaines qui suivent le jour de la parade. Il se tire à la compagnie organisatrice et dans les jeux ouvrant pour l'occasion, même s'il s'agit de jeux provisoires, ou de cibles sur terrain plat (jeu d'arc éphémère), suivant le règlement général.

I. Les règles générales du tir

A. Quels sont les archers admis au Grand Prix ?

- Tout archer licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.
- Par tradition, le drapeau doit dans la mesure du possible, assister à la parade d'ouverture des tirs.

B. Le type de tir

C'est un tir Beursault à 50 mètres, sauf pour les U13 (benjamins) et U15 (minimes) qui le tirent à 30 mètres. Il se tire en aller et retour, sans interruption. Une seule flèche est tirée dans chaque sens.

Il y est tiré 44 flèches, dont 4 flèches d'essai non comptées, soit 2 haltes d'essai et 20 haltes comptées (allers et retours).

Les catégories d'armes sont les arcs droits, les arcs classiques, les arcs à poulies et les arcs nus.

Les catégories d'âges et les distances de tirs sont celles définies par la Fédération.

Un peloton complet, de 5 archers, réserve son tir en payant le prix d'inscription à la compagnie organisatrice.

Chaque archer peut payer deux mises complémentaires payées le jour du tir : la mise aux noirs qui permet de relever les noirs pendant les haltes d'essais ; la mise à l'assiette (à la pastille) qui permet de gagner une assiette si une flèche touche une des deux pastilles collées ou imprimées sur la carte ; une seule assiette peut être gagnée par archer. Ces deux mises reviennent en général à la compagnie accueillant le peloton.

C. La tenue

Ceci étant un tir traditionnel et suivant le règlement fédéral : la tenue de compagnie, de club ou à défaut blanche, est obligatoire.

Note : A la première flèche, traditionnellement il est convenu de tirer avec un couvre-chef et de saluer les autres archers en se découvrant. Le défaut n'est passible d'aucune sanction.

D. Le lieu du tir

L'esprit étant de rendre visite à d'autres compagnies, il est préférable, lorsque les conditions géographiques le permettent, que les archers tirent dans un jeu différent de leur jeu d'appartenance.

E. L'échauffement

Comme l'indique le règlement fédéral, un échauffement doit se faire à une distance plus courte, sur des cibles, hors du jeu. Toutefois suivant la configuration de la structure qui accueille, il est possible sur autorisation du garde panton de tirer dans le jeu, toujours à distance plus courte.

II. Les différents classements

A. Le Grand Prix (Prix aux noirs) :

- C'est un prix aux meilleurs noirs relevés uniquement sur le premier tir. Toutefois les noirs obtenus durant les deux haltes d'essais sont pris en compte si la mise aux noirs a été acquittée avant le début du tir.
- Les noirs sont relevés, seuls les plus proches du centre sont susceptibles d'être récompensés à concurrence d'**un seul noir par archer**. Les noirs sont pigés, la mesure se fait au centième. Le jour du tir, la meilleure valeur est conservée et communiquée à l'archer à titre indicatif.
- Les U13 (minimes) et U15 (benjamins) sans différenciation de sexe, sont regroupés pour la remise du Grand Prix.
- Les U18 (cadets), U21 (juniors) et séniors 1,2,3 sans différenciation de sexe, sont regroupés pour la remise du Grand Prix.
- Pour le classement final, les meilleurs noirs seront contrôlés plusieurs fois par la compagnie organisatrice. Les lettres A, B, C et D inscrites sur le marmot ne sont là que pour rappeler les références historiques qui permettaient de départager les exæquos.

B. Le tir qualificatif (tir Beursault) :

- C'est un tir Beursault régi par le règlement fédéral, qui permet la qualification au Championnat de France.
- Le premier tir qualificatif se tire en même temps que le Grand Prix.
- Suivant le règlement fédéral, tous les autres tirs sont qualificatifs.
- Les planchers de qualification sont déterminés par la Fédération.

C. Les Prix Particuliers (suivant les indications du mandat) :

1. *Le Prix aux honneurs*

- Il peut être tiré plusieurs fois. Seul le meilleur résultat est pris en compte pour chaque arme.
- Le résultat du tir qualificatif compte également pour le prix aux honneurs.
- Le résultat pourra être récompensé à titre individuel ou sur l'ensemble des honneurs fait par les trois meilleurs archers d'une même compagnie suivant l'indication portée sur le mandat.
- Les archers sont classés au nombre d'honneurs. En cas d'égalité, sont pris en compte le plus de points, le plus de noirs, puis de chapelets.

2. *Le Prix aux chapelets (optionnel)*

- Il peut être tiré plusieurs fois. Seul le meilleur résultat est pris en compte pour chaque arme.
- Le résultat du tir qualificatif compte également pour le prix aux chapelets.
- Les catégories sont simplifiées pour les quatre armes : arcs droits, arcs nus, arcs classiques et arcs à poulies. Les classes d'âge sont regroupées par distances de tir.
- Le résultat pourra être récompensé à titre individuel ou sur l'ensemble des chapelets fait par les trois meilleurs archers d'une même compagnie suivant l'indication portée sur le mandat.
- Les résultats sont classés au nombre de chapelets. En cas d'égalité, sont pris en compte le plus grand nombre de noirs, puis d'honneurs.

III. La remise des récompenses :

A. Présence des récompensés

Par respect pour les organisateurs, les instances fédérales et les personnalités politiques présentes, il est impératif qu'au moins les trois premiers récompensés soient présents pour la remise des prix.

B. Drapeaux et écharpes

Les drapeaux sont particulièrement souhaités pour que la tradition puisse être mise à l'honneur. Les dignitaires : Empereurs, Roys, Capitaines, Connétables, présidents de Rondes, de Familles et de Confréries, sont priés de venir avec leur écharpe.

C. Tenue

La tenue de Compagnie ou Club est obligatoire pour monter sur le podium.

